

Date de Convocation :	Décisions N° :*	Membres : En Exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
11 mars 2024	DE_2024_009			

Le 19/03/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de .

**Etaient présents :** BARTHELEMY Roger, BERNARD Anne, COCULET Alain, FORTINEAU Jean Paul, LHERMELIN Bernadette, MALHAO Patricia, MAZOUIN Sylvie, OUVRARD Kévin, ROSSET Damien, SIMON Frédéric

**Etaient représentés :** BOREL Thomas avait donné pouvoir à BARTHELEMY Roger

**Etaient absents :**

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 54 407.99 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 633 308.32 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution ( Déficit - 001) de la section d'investissement de : -129 216.17 €

Un solde d'exécution ( Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 74 672.13 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 63 040.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 137 848.18 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 137 848.18 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 570 132.27 €

Extrait certifié conforme,  
Fait à Mairie de ROUZEDE, le 19/03/2024



19/03/2024

Délibération d'Affectation du Résultat

1 / 1

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

## Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	54 407,99
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	633 308,32

## Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :</b>	129 216,17
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	74 672,13

## Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	63 040,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0,00

## Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	137 848,18
---	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

## Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	137 848,18
--	------------

## Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	570 132,27
--	------------

